

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Séance du 05 juin 2025

Délibération n° 2025/53

## OBJET : Approbation du protocole d'accord relatif à la terminaison du secteur centre-bourg de la commune de Tiffauges

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet d'aménagement urbain en centre bourg approuvée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2015 et achevée,

Vu l'acte de cession entre l'EPF de la Vendée et la commune signé le 02/12/2020 et particulièrement l'article « Nature et Quotité des droits immobiliers – Conditions particulières – Engagement à réaliser les projets dans un délai de 5 ans »,

Vu la présentation du protocole d'accord sous seing privé entre la commune de Tiffauges et l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE le protocole d'accord pour décaler de 4 ans l'objectif de réalisation des logements à Tiffauges ;
- AUTORISE le Directeur Général à signer le protocole d'accord entre la commune de Tiffauges et l'EPF de la Vendée
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ce protocole d'accord.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 05 juin 2025

Pour le préset

la secrétaire générale de la Préfecture

Le Préfet de la Vendée

**Nadia SEGHIER**